



GRAND SITE DES GORGES DU TARN,
DE LA JONTE ET DES CAUSSES.

INFO GRAND SITE

N° 1 - Septembre 2008



Gatuzières, Hures-la-Parade, Ispagnac, Laval-du-Tarn, La Malène, Le Massegros, Mas-St-Chély, Meyrueis, Montbrun, Mostuéjols, Quézac, Peyreleau, Le Rozier, St-Georges de Lévejac, St-Pierre des Tripiers, St-Rome de Dolan, Ste-Énimie, Veyreau, Les Vignes

Sommaire :

Le mot du Président p 1

La gestion du Grand Site p 2

- L'Opération Grand Site : un programme d'action
- Réalisation à travers le Pôle d'Excellence Rurale
- Le SIVOM : structure gestionnaire du Grand Site

Opération Grand Site : actions en cours p 3

Fiche pratique : Grand Site, Opération Grand Site, Site classé : comment s'y retrouver ? p 4, 5

- Carte du Grand Site
- Le Réseau des Grands Sites de France
- Le Grand Site : un territoire de projet
- Le site classé : une mesure de protection nationale

Pour en savoir plus p 6

- Le SIVOM : une équipe à votre service
- Contacts



Le mot du Président...

Vastes plateaux calcaires à la terre rude dédiés à l'élevage des moutons, gorges impressionnantes de grandeur essentiellement tournées vers le tourisme : voilà le Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses. La vie permanente dans les gorges et sur les causses est le garant de « l'esprit des lieux » et de l'âme du territoire.

Nos paysages, façonnés par la main de l'homme au fil des siècles, sont encore intacts. Notre rôle est de tout mettre en œuvre pour préserver nos richesses naturelles et patrimoniales.

Notre volonté politique est donc de fixer les objectifs et les projets du Grand Site : mise en valeur des paysages et du patrimoine, qualité et diversification de l'offre touristique, soutien des activités économiques locales, amélioration de la qualité des rivières. L'automne 2008 sera marqué par l'élaboration d'un programme d'action pour 2009-2011, qui une fois réalisé nous permettra de prétendre à l'obtention du label d'excellence « Grand Site de France ».

*Cette première lettre d'information a pour but d'informer les habitants et les partenaires locaux sur les enjeux du Grand Site afin de mieux les impliquer, et d'apporter plus de transparence sur les actions que mène le SIVOM. **L'Opération Grand Site** est un projet collectif qui peut donner une véritable plus-value à notre territoire, et j'espère vous convaincre de l'intérêt d'une telle démarche.*

Michel VIEILLEDENT,
Président du SIVOM Grand Site

Le Vaillon d'Ispagnac, une des portes d'entrée du Grand Site



*Gérer un Grand Site c'est le restaurer, le valoriser et le protéger, tout en l'ouvrant au plus grand nombre.
Permettre au visiteur de découvrir un site à la hauteur de ses attentes et induire des retombées économiques locales : tel est le défi des gestionnaires des Grands Sites.*

Un programme d'actions

L'Opération Grand Site (OGS) correspond à un programme d'action pour le territoire, élaboré en concertation avec les élus, l'Etat, les départements (Lozère et Aveyron), les représentants associatifs et socio-économiques. Validé en 2005, ce programme définit 30 actions, déclinées à travers 4 axes :

1. Réhabilitation et requalification paysagère du site,
2. Maîtrise de la fréquentation du site,
3. Sauvegarde des activités économiques traditionnelles,
4. Gestion pérenne du site.

Réalisation à travers le Pôle d'Excellence Rurale

Une partie du programme de l'OGS est en cours de réalisation par le biais du **Pôle d'Excellence Rurale (PER)**.

Ce projet partenarial se compose de 10 actions. Le SIVOM « Grand Site » est l'initiateur et le coordonnateur du PER, mais ne porte qu'une partie des projets. Les autres projets sont portés soit par les communes ou communautés de communes, soit par les privés.

Le PER est subventionné à hauteur de 80% (Etat, Région Languedoc-Roussillon, Conseil Général de la Lozère ou de l'Aveyron). La part restante est auto-financée par le porteur de projet.

Le SIVOM : structure gestionnaire du Grand Site

C'est le **SIVOM « Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte, et des causses »** qui assure la mise en œuvre de l'OGS, en partenariat avec les collectivités territoriales, l'Etat, et les privés.

Créé en 1982, le SIVOM (*Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples*) regroupe à ce jour 19 communes. A la fois animateur, coordonnateur, et maître d'ouvrage de travaux, le SIVOM soutient l'activité socio-économique locale tout en préservant la qualité du site, au niveau paysager, écologique et patrimonial.

Parallèlement à sa mission de mise en œuvre de l'Opération Grand Site, le SIVOM intervient dans le domaine

de la gestion de l'eau, de la préservation de la qualité des rivières et des milieux aquatiques (notamment à travers le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Tarn amont).

Le SIVOM est également Opérateur local du document d'objectifs des sites Natura 2000 des gorges du Tarn et de la Jonte.

Les 10 actions du PER : réalisation 2006-2009

- 1- Lutte contre la fermeture paysagère des itinéraires touristiques et des causses
- 2- Plan de signalétique touristique et informative
- 3- Réhabilitation et mise en valeur des hameaux remarquables
- 4- Réhabilitation du petit patrimoine rural
- 5- Restauration des terrasses par remise en culture de la vigne
- 6- Restauration des toitures traditionnelles en lauzes calcaires
- 7- Réhabilitation paysagère des campings
- 8- Aménagements pour la randonnée pédestre
- 9- Aménagements pour les activités de pleine nature
- 10- Actions touristiques communes avec les 6 Offices de Tourisme du Grand Site



Randonnée pédestre sur les corniches

Opération Grand Site : actions en cours

Affirmer le Grand Site en tant que destination touristique

Le SIVOM Grand Site coordonne la mise en place d'actions communes entre les six Offices de Tourisme du Grand Site : charte graphique du Grand Site, documents touristiques communs, et un site Internet portail en ligne depuis cet été : www.gorges-tarn.com.



Une nouvelle approche pour faire découvrir le Grand Site

Diverses actions favorisant l'interprétation du Grand Site sont réalisées :

- **Schéma d'Interprétation du Grand Site**: il vise à structurer l'offre de découverte du site, à le mettre en valeur et à le rendre accessible au plus nombre.
- Circuit de découverte du village de Ste-Enimie (*photo ci-contre en haut*).
- Tables d'interprétation.
- Brochure présentant des circuits thématiques du patrimoine
- Panneaux signalisant les lieux emblématiques du Grand Site (*photo ci-contre*).



Mettre en valeur un patrimoine bâti remarquable

Régulièrement, le SIVOM Grand Site mène des actions de restauration ou de mise en valeur du patrimoine, pour conserver le témoignage de la vie d'antan, et le faire découvrir aux habitants et aux visiteurs : restauration du ferradou de Paros (*photo ci-contre*) et de la lavogne du Buffre (Hures) ; projet de réhabilitation de l'ancien four à pain de Roussac (Ste-Enimie) et de la lavogne de Veyreau. Le SIVOM est également partenaire de projets pilotés par d'autres collectivités comme la réfection de la toiture de l'église de St-Préjet (les Vignes, *photo ci-dessus*).



La signalétique dans le Grand Site : des améliorations en perspectives

La **Charte signalétique du Grand Site** est en cours de finalisation par le bureau d'étude LAGAY. Elle définira des principes pour mettre en place une signalétique touristique et informative homogène et de qualité : libérer le paysage en adaptant le nombre de panneaux, améliorer les pré-enseignes pour qu'elles soient mieux identifiées par les visiteurs, implanter une signalétique informative dans les cœurs de villages.



Le Grand Site : un terrain de prédilection pour les sports de pleine nature

Le SIVOM Grand Site accompagne le développement des activités sportives de pleine nature, dans un souci de sécurité du public et de respect du milieu naturel.

Des actions variées sont réalisées : entretien et signalétique des sentiers de randonnée, pose de compteurs automatiques afin de quantifier la fréquentation des chemins, création de circuits balisés pour le VTT, aménagements d'accès publics à la rivière, élaboration d'un plan de randonnée nautique.

A noter également l'inauguration en février 2008 de la *via ferrata* du Liaucous (commune de Mostuéjols), projet piloté par la Communauté de communes de Millau dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale.



On vendange dans les gorges du Tarn

Le retour de la vigne dans les gorges du Tarn a été initié en 2003, avec l'installation d'un premier viticulteur à Ispagnac, soutenu par cette même commune.

Le SIVOM a ensuite impulsé l'installation d'un deuxième vigneron début 2006. Plusieurs parcelles leurs sont louées sur les communes de Quézac, Montbrun et Ste-Enimie, par le biais d'une Association Foncière Agricole (AFA).

Ces deux viticulteurs utilisent une cave de vinification commune à Ispagnac.

Ce projet présente un triple intérêt : économique (création d'emplois), paysager (restauration de terrasses en friches), et culturel (la vigne était autrefois omniprésente dans les gorges).



FICHE PRATIQUE

Grand Site, Opération Grand Site, Site Classé : comment s'y retrouver ?

Le territoire du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses



- Limites communales
- ▬ Territoire Grand Site
- ▬ Périmètre du site classé

Le Grand Site en chiffres

- 16 communes lozériennes
- 3 communes aveyronnaises
- 82 000 hectares dont 20 000 hectares en site classé
- 4800 habitants
- 1 millions de visiteurs / an

Le réseau des Grands Sites de France

Le Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses est membre du **Réseau des Grands Sites de France** (RGSF), au même titre que 32 autres Grands Sites français espaces exceptionnels et emblématiques pour leur paysage et leur patrimoine.

Les membres du **Réseau des Grands Sites de France** partagent les valeurs du développement durable et une même ambition : révéler, servir et transmettre « **l'esprit du lieu** ». Si leur programme de réhabilitation du Grand Site est mené de façon exemplaire ils pourront être récompensés par l'obtention du label « Grand Site de France[®] » : ce label d'excellence décerné par l'Etat concerne à ce jour 6 Grands Sites.

Site Internet du RGSF : www.grandsitedefrance.com

Ne pas confondre...

Site Classé : espace protégé au titre de la loi du 2 mai 1930, impliquant des contraintes réglementaires.

Grand Site : territoire de projet faisant l'objet d'une Opération Grand Site.

« **Grand Site de France[®]** » : Label décerné par l'Etat récompensant la réhabilitation et la gestion exemplaire d'un Grand Site.

Grand Site, Opération Grand Site, Site Classé : comment s'y retrouver ?

Le Grand Site : un territoire de projet

L'Opération Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Une « Opération Grand Site » (OGS) est un **projet territorial partenarial** qui vise 3 objectifs : préservation de la qualité paysagère du site ; organisation et maîtrise des flux touristiques ; développement local et durable. La démarche OGS est décidée localement, et n'implique aucune nouvelle contrainte réglementaire.

Les 4 conditions à remplir pour bénéficier d'une OGS :

- Avoir la majorité de son territoire concerné par un classement au titre des sites (loi du 2 mai 1930)
- Etre un espace remarquable reconnu d'intérêt national
- Connaître des pics de fréquentation élevée qui pourraient entraîner une dégradation du site
- Faire l'objet d'une volonté de réhabilitation soutenue par une forte mobilisation locale.

L'OGS des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses n'est pas limitée au strict périmètre du site classé. Elle concerne un territoire plus large, qui présente une cohérence en terme de destination touristique. Ce sont ainsi **19 communes** qui constituent le « Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte, et des causses ».

Le site classé : une mesure de protection nationale

Le site classé des gorges du Tarn et de la Jonte

Instauré par décret du Conseil d'Etat du 29 mars 2002, le périmètre protégé s'étend sur 20 171 hectares et concerne 17 communes. Il englobe les gorges du Tarn, les gorges de la Jonte, et les rebords des causses de Sauveterre, Méjean, et Noir.

Quelles règles dans un site classé ?

- Le classement impose de maintenir les caractères du site pour lesquels il a été classé : tout projet modifiant l'état initial du site est soumis à autorisation spéciale, délivrée selon la nature des travaux par le Préfet ou par le Ministre de l'Ecologie. L'instruction des dossiers est confiée à la DIREN Languedoc-Roussillon. Les travaux d'exploitation et d'entretien courant ne requièrent pas d'autorisation.
- La publicité commerciale est réglementée et le camping sauvage est interdit.

Conseiller les porteurs de projets : le cahier d'orientation de gestion

Pour préparer leur dossier de demande d'autorisation, les porteurs de projets (restauration d'une maison, aménagement public dans une commune, installation touristique, gestion agricole et forestière...) peuvent se

référer au **Cahier d'orientation de gestion du site classé**. Ce document de recommandations paysagères et architecturales est disponible dans les mairies ou sur demande au SIVOM.



La France compte près de 2700 sites classés. Ils sont régis par la loi du 2 mai 1930, qui vise la protection de monuments naturels ou de sites possédant des qualités paysagères, esthétiques et pittoresques remarquables.

Classer un site c'est reconnaître sa qualité exceptionnelle, assurer sa pérennité, permettre des actions de sauvegarde et de mise en valeur, sous la responsabilité de l'Etat et en partenariat avec les propriétaires et collectivités locales concernées.

Vue sur les gorges depuis le rebord des causses



POUR EN SAVOIR PLUS...

Le SIVOM : une équipe à votre service



Marie-Amélie Péan
Chargée de Mission
Opération Grand Site



Jérôme Prouhèze
Directeur



Caroline Jassin
Secrétaire-Comptable



Michel Vieilledent
Président



Anne Gély
Animatrice
SAGE Tarn amont



Julien Canard
Animateur
Contrat de Rivière Tarn amont



David Meyrueis
Technicien de rivière

Les cinq vice-présidents viennent compléter l'équipe du SIVOM :

M. CURVELIER Arnaud, M. GAUDRY François,
M MOURGUES Gérard, M. POURQUIER Jean-Paul,
Mme VERGONNIER Danièle



SIVOM Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses

Mairie • 48210 Ste-Enimie
Tél. 04 66 45 09 74 • Fax 04 66 48 52 28
grandsite.gorgestarnjonte@orange.fr
www.gorges-tarn.com
Horaires : 9h-12h / 13h30-18h

INFO GRAND SITE est édité par le SIVOM Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses.

Directeur de publication : Michel Vieilledent
Directeur de rédaction : Jérôme Prouhèze
Rédaction et conception : Marie-Amélie Péan
Crédits photos : SIVOM Grand Site

Tirage : 3000 exemplaires.

Réalisé avec le concours de l'Etat (DIREN Languedoc-Roussillon), de la Région Languedoc-Roussillon, et du Conseil Général de la Lozère.

